



## **PRÉFET DE LA DRÔME**

### **AVIS AU PUBLIC**

**SOCIÉTÉ ICKO APICULTURE SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX**

**LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS COMMUNIQUE :**

**LA SOCIÉTÉ ICKO APICULTURE A FORMULÉ UNE DEMANDE D'ENREGISTREMENT EN VUE D'OBTENIR L'ENREGISTREMENT POUR UN SITE DE PRODUCTION ET DE STOCKAGE SITUÉ SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX – ZAC DRÔME SUD PROVENCE. (ACTIVITÉ VISÉE PAR LA RUBRIQUE 1510-2 DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT).**

**CETTE DEMANDE D'ENREGISTREMENT SERA SOUMISE À UNE CONSULTATION DU PUBLIC D'UNE DURÉE DE QUATRE SEMAINES, DU LUNDI 10 AOÛT 2020 AU VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2020 INCLUS.**

**PENDANT CE DÉLAI, TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE POURRA PRENDRE CONNAISSANCE DU DOSSIER À LA MAIRIE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, AUX JOURS ET HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC SOIT :**

**Du Lundi au Vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
LE SAMEDI DE 9H00 À 12H00**

**LES OBSERVATIONS FORMULÉES DEVRONT ÊTRE CONSIGNÉES SUR LE REGISTRE OUVERT À CET EFFET EN MAIRIE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX OU ÊTRE ANNEXÉES À CE REGISTRE, SI ELLES SONT REMISES PAR ÉCRIT. ELLES POURRONT ÉGALEMENT ÊTRE ADRESSÉES PAR COURRIER À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS – SERVICE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – 33 AVENUE DE ROMANS – BP 96 – 26 904 VALENCE CEDEX 9 OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE SUIVANTE : [DDPP@DROME.GOUV.FR](mailto:DDPP@DROME.GOUV.FR)**

**LE PRÉSENT AVIS SERA AFFICHÉ DEUX SEMAINES AU MOINS AVANT L'OUVERTURE DE LA CONSULTATION AU PUBLIC ET PENDANT LA DURÉE DE CELLE-CI, EN MAIRIE DE :**

**SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, PIERRELATTE ET LA GARDE ADHEMAR.**

**L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR STATUER SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT EST LE PRÉFET DE LA DRÔME ET LA DÉCISION SUSCEPTIBLE D'INTERVENIR À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE EST UN ENREGISTREMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES ÉVENTUELLEMENT COMPLÉTÉES PAR DES PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES OU UN REFUS.**